

LA POÉSIE DE LA VIE CANADIENNE.

Dimanche dernier, 2 décembre, l'Académie française du Collège de St Boniface, nous a donné un vrai régal littéraire et musical.

Le R. P. Chossegros, professeur de rhétorique et directeur de l'Académie française, nous a, pendant une heure trop vite écoulée, tenus sous le charme de sa parole facile.

Dans une charmante causerie, il nous a dépeint toute la poésie de la vie canadienne, cette vie toute patriarcale et remplie de charmes, mais qui, hélas ! tend trop à disparaître de nos foyers.

L'impression qui nous est restée de cette causerie, c'est que, si tous les canadiens, à l'instar du R. P. Chossegros, savaient lire dans le livre de la nature et reconnaître toutes les beautés et toutes les merveilles dont Dieu a parsemé leur patrie, s'ils voulaient se pénétrer de tout leur charme et en goûter toute la poésie, ils n'auraient point besoin de tourner ailleurs leurs regards pour trouver des scènes et des paysages capables de les émouvoir.

LES ÉCOLES D'ONTARIO.

Nous lisons dans la "Semaine Religieuse" de Québec (1er déc. 1901)

Tout à tout, les provinces canadiennes ont leur "question scolaire" Et la solution que reçoivent ces difficultés est rarement conforme aux droits des catholiques.

On a vu par la presse quotidienne que le Conseil privé a jugé que, d'après la loi scolaire d'Ontario, les religieux et religieuses n'ont pas le droit d'enseigner dans cette province sans être munis de diplômes officiels. Or, l'auteur de cette loi, l'honorable M. Scott, l'un des membres du cabinet d'Ottawa, témoigne que l'intention des législateurs avait été l'opposé de ce qu'ont décidé les juges du Conseil privé. N'importe ! Les catholiques n'ont plus qu'à accepter le jugement du haut tribunal. Et voilà comment, une à une, s'en vont nos libertés catholiques.

Nos félicitations au vaillant AMI DU COLON, de Nominigüe, pour sa véhémence protestation contre le très légal déni de justice qui vient, sans doute avec une entière bonne foi, d'être